



Harcelement et accident de travail procédures?

Par **scarla44**, le **22/02/2011** à **07:15**

Bonjour,

le 08 février j'ai été convoquée par téléphone à une réunion dite de travail par mon employeur. Il y avait la secrétaire, deux personnes de l'encadrement et trois collègues.

Mon employeur a commencé par nous hurler dessus à tous les quatre parce que nous n'étions pas foutus de nous consulter pour la réalisation des plannings (nous ne travaillons pas sur le même site et ne sommes pas formés les uns chez les autres). Je me suis un peu révoltée en disant qu'à aucun moment il nous avait demandé de nous positionner en formation sur tel ou tel site mais tout à coup il s'en est pris à moi personnellement. Je dois préciser que je travaille pour une entreprise de sécurité privée. Donc il me dit : bah oui ça vous emmerde pas que je vous remplisse votre frigo pendant que vous vous grattez les couilles, mais je ne suis pas une vache à traire sale hypocrite, alors vu que vous m'avez coûté 3500 de recommandés cette année sur l'ensemble de la société une trentaine de salariés divisés en petites entités regroupés sous une holding donc pas de dp pas de syndic QUEDAL quoi! : pas de chèque cadeaux à Noël et ce sera pour tout pareil. Ensuite sa secrétaire m'a accusé de m'être fait passer pour elle au téléphone et de vouloir sa place (pourquoi pour quoi? ça je ne sais pas), puis il m'a accusé d'être une sale homophobe, il est gay c'est bien ça m'a jamais dérangé, je travaille pour lui depuis plus d'un an... bref, j'en prends plein la tête devant mes collègues inertes... et là je craque je demande à sortir en larme, mais un cadre m'empêche de quitter les locaux et m'ordonne de retourner m'asseoir à plusieurs reprises, j'y retourne mais je suis en pleine crise de nerfs, alors j'appelle mon conjoint qui me dit d'appeler la police et là miraculeusement on me laisse le passage vers la porte libre.

Le lendemain, je vais travailler mais ça ne va pas du tout, j'ai honte de n'avoir rien pu répondre à toutes ces attaques et cet acharnement. Je vais voir mon médecin qui m'arrête en maladie puis l'inspecteur du travail qui me dit mais enfin, c'est sérieux c'est pas une grippe que vous avez attrapé madame, il faut que votre médecin requalifie votre maladie en accident

de travail et déposer une plainte au commissariat...ce que je fais et la plainte est jugée recevable par l'agent qui la reçoit, en partant il me dit: je ne devrai pas vous le dire mais vous n'êtes pas la seule et surtout quelque soit le montant qu'il allonge, ne retirez pas votre plainte. Je ne m'arrête pas là et fonce droit à la CGT me syndiquer pour la suite , entre temps mon employeur m'envoie un médecin indépendant me contrôler chez moi, manque de pot pour lui, ce médecin justifie mon arrêt et suggère même une prolongation!!!

Bref, je continue et vais voir le médecin du travail, voici ce qu'elle m'a dit: "la durée de vie d'un agent dans cette société est deux mois, vous avez réalisé un exploit d'en tenir plus de douze! ce personnage est malade et ne devrait pas avoir le droit d'avoir des salariés.

Il s'acharne en m'envoyant un mail m'interdisant de téléphoner à "ses salariés et ses clients", pour m'isoler. Il conteste l'accident de travail en RAR auprès de la cpam et fait ouvrir une enquête administrative (en fait il est obligé car s'il reconnaît l'accident c'est comme s'il avoue m'avoir poussée à bout, menacé et intimidée)

Bref, indemnisée en maladie jusqu'à décision de la sécu et en arrêt jusqu'au 12 ensuite le médecin du travail m'a dit qu'elle me déclarerait inapte à tous postes dans l'entreprise et qu'il sera dans l'obligation de me licencier dans un délai n'excédant pas un mois.

Je suis sous anti dépresseurs il me terrorise et en plus m'a appelé pour me dire qu'il avait engagé un détective privé pour me le coller sur le dos...je ne vis plus, en plus on signe jeudi notre prêt à la banque pour la maison...

Il semble ne pas avoir peur des procédures que j'engage car il croit que comme les autres (et oui bizarrement je ne suis pas la première) je vais me dégonfler, car il dit que ce sera long et couteux pour moi comme il me l'a dit "moi ça m'empêche pas de dormir", la vérité c'est que moi, si!... j'ai pas envie de laisser tomber je ne suis pas une héroïne mais moi j'ai besoin d'aller jusqu'au bout pour pouvoir cesser de me dire que je suis qu'une" merde avec une trop grande gueule"

est ce que quelqu'un connaît cette situation ou souhaite me faire part de ses commentaires je prends toutes les opinions, j'ai besoin de conseils...

merci de m'avoir lue, n'hésitez pas à réagir, en sachant qu'il me propose une rupture conventionnelle sans prime de quoi que ce soit, si je retire ma plainte au pénal. Bien sûr, il doit y avoir marqué "imbecile" en rouge sur mon front...

Par **linux09**, le **25/08/2011** à **04:26**

Bonjour,

Je trouve dommage que personne ne vous ait répondu lorsque vous en avez eu besoin. Mais il est vrai qu'au travers de vos écrits vous aviez déjà les bonnes réponses de la part de votre médecin du travail qui vous indiquait l'inaptitude au poste et le licenciement sous 1 mois. Plus la plainte.

Bien sûr, je compatis à tout ce que vous avez subi.

Aujourd'hui, mes 2 employeurs s'acharnent contre moi suite à un grave accident du travail qu'ils n'ont même pas déclaré. Je suis au delà de la dépression, j'en peux plus. Je n'arrive même pas à préparer mon dossier pour les prud'hommes depuis 3 mois.

J'aurais aimé de savoir comment ça s'est passé pour vous ? La suite qu'il y a eu. Avez-vous laissé la plainte contre votre employeur ?

Je voudrai votre conseil, quand on a tout subi. Merci.